

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Holcman c. Lightspeed Commerce inc. et al.
Cour Supérieure du Québec
(500-06-001164-215)

Votre formulaire de réclamation dûment rempli et la documentation requise doivent être soumis au plus tard le 4 mars 2026.

Vous pouvez soumettre le formulaire de réclamation à l'une des adresses suivantes:

Via le **site web** : <https://www.reglementlightspeed.com>

Par **courriel** : lightspeed@conciliainc.com

NOM ET COORDONNÉES

Indiquez votre nom et vos coordonnées ci-dessous. Si vos coordonnées changent après avoir soumis le formulaire, veuillez fournir vos nouvelles coordonnées à l'Administrateur.

Votre réclamation peut être soumise à une vérification d'identité.

Prénom :		Nom de famille :	
Adresse :			
Ville :	Code postal :	Province / État :	
Pays :	Téléphone (travail) :	Téléphone (résidence) :	
Courriel :			

CALCUL DES DISTRIBUTIONS AU PRORATA

« **Titres admissibles** » désigne les titres de Lightspeed Commerce Inc. ou de Lightspeed POS Inc. acquis le ou après le 7 mars 2019 et détenus jusqu'après la fermeture des marchés boursiers le (1) 28 septembre 2021 ou (2) le 3 novembre 2021¹.

L'Administrateur distribuera à chaque demandeur autorisé sa part proportionnelle du Fonds d'indemnisation calculée comme suit :

¹ À l'exclusion des titres qui, entre le 11 septembre 2020 et le 28 septembre 2021, ont été acquis dans le cadre d'un placement privé aux États-Unis ou sur une bourse américaine.

- (a) Pour les Titres admissibles vendus après le 28 septembre 2021 mais avant le 17 novembre 2021² : (prix d'achat moyen pour les Titres admissibles - prix moyen de vente pour les Titres admissibles) × nombre de Titres admissibles = dommages-intérêts du demandeur autorisé pour cette catégorie de Titres admissibles;
- (b) Pour les Titres admissibles détenus jusqu'au 17 novembre 2021 : (prix d'achat moyen pour les Titres admissibles - 87,40 \$ (moyenne sur 10 jours)) × nombre de Titres admissibles = dommages-intérêts du demandeur autorisé pour cette catégorie de Titres admissibles;
- (c) La part proportionnelle du Fonds d'indemnisation de chaque demandeur autorisé = (le total des dommages de chaque demandeur autorisé (c.-à-d. (a) + (b) ci-dessus) × Fonds d'indemnisation) / total des dommages de tous les demandeurs autorisés figurant sur la liste de distribution.

REMARQUE : Si l'Administrateur détermine que le montant de votre distribution est INFÉRIEUR à 50 \$, vous ne recevrez AUCUNE somme.

Votre part du Fonds d'indemnisation sera calculée par l'Administrateur³. Vous n'avez qu'à fournir les informations et Documents justificatifs suivants :

Nombre de Titres admissibles acquis le ou après le 7 mars 2019 et vendus entre le 28 septembre 2021 et le 17 novembre 2021 (exclusivement) :

--

Nombre de Titres admissibles acquis le ou après le 7 mars 2019 qui n'ont pas été vendus avant le 17 novembre 2021 :

--

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

« Documents justificatifs » désigne des copies conformes de :

- i. Tous les avis de confirmation de transactions pour les Titres admissibles transigés entre le 7 mars 2019 et le 17 novembre 2021, ou

² Le 17 novembre 2021 correspond au 3 novembre 2021 plus dix (10) jours pendant lesquels la bourse transige, conformément à l'article 225.28 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1.

³ Vous pourrez en appeler de sa décision devant un arbitre, au besoin.

- ii. Tous les relevés mensuels contenant des informations concernant les transactions de Titres admissibles entre le 7 mars 2019 et le 17 novembre 2021.

Si un demandeur ne fournit pas à l'Administrateur les Documents justificatifs requis de manière organisée et claire permettant à l'Administrateur de déterminer facilement le montant de la réclamation et traiter efficacement le formulaire de réclamation, l'Administrateur pourra exercer son droit de rejeter le formulaire de réclamation dans son intégralité.

MODE DE PAIEMENT

- ☐ Transfert Interac (à l'adresse électronique fournie ci-dessus) (seulement au Canada) ;
- ☐ Chèque (à l'adresse fournie ci-dessus) ; ou
- ☐ Virement bancaire (disponible seulement à l'extérieur du Canada et des États-Unis).

DÉCLARATIONS

- ☐ J'affirme solennellement que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire de réclamation sont véridiques et exacts.
- ☐ Je reconnais que le fait de soumettre sciemment une fausse réclamation pourrait constituer une fraude civile ou criminelle et serait contraire au jugement du Tribunal dans le cadre de cette procédure.

SIGNATURE

DATE (jj/mm/aaaa)

NOM COMPLET

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'Administrateur au :

SERVICES CONCILIA INC.

1-5900 Andover Ave.
Montréal (QC) H4T 1H5
Tél. : 1-888-350-7708

lightspeed@conciliainc.com

À l'attention de : « Action collective Lightspeed Commerce Inc. »